

Table ronde des gestionnaires d'AMP

Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

16, 17 et 18 septembre 2025

La Forêt Fouesnant



Les tables rondes 2025 se sont tenues à la Forêt Fouesnant du 16 au 18 septembre 2025. Elles ont réuni pour la 10ème fois en 11 ans les gestionnaires d'aires marines protégées, services de l'État, et établissements publics et scientifiques des façades Manche- mer du Nord et Atlantique.

Cette année, c'est l'archipel des Glénan qui nous a accueillis sous le soleil, pour la sortie terrain du mercredi après-midi. Nous avons pu observer de nombreuses espèces d'oiseaux (fous de bassan, puffins des anglais, des Baléares, fuligineux, sternes caugek, guifette noire,...) et être accompagné.e.s par des dauphins communs sur le trajet retour.

Mardi 16 après-midi

Bertrand Augé, responsable de la délégation de façade Atlantique introduit cette rencontre :

*Cela fait dix ans déjà de croisade
Que nous organisons nos évènements de façade
De la mythique agence des aires marines protégées
Au médiatique Office français de la biodiversité*

*Nous avons exploré plusieurs lieux emblématiques
Des littoraux de la Manche et de l'Atlantique
De Vannes et son atmosphère de méditation
A l'archipel de Chausey et ses actions de dératisation*

*Nous avons testé plusieurs climats et saisons
La douce et lumineuse île d'Oléron
Cinq ans après la Rochelle et l'île d'Aix
Où plusieurs profitèrent de la piscine en annexe*

*Nous avions visité auparavant un autre parc marin
Où Oceanopolis avait remplacé la sortie terrain
Avant l'année noire du covid et l'annulation du jour au lendemain
Qui nous a privé de Noirmoutier et le centre des Lutins*

*Avait été tentée l'expérience de la Normandie
Sur les bons conseils de nos deux maîtresses de cérémonie
Ce fut l'occasion de découvrir les grandes plages de Cabourg
Un quinquennat avant un dieppois séjour*

*Durant ces nombreux détours et années
La Bretagne avait trop longtemps été délaissée
Malgré l'étape proche et automnale du Croisic
Localisation avant tout centrale et pratique*

*Nous avons donc choisi pour cette année anniversaire
Un lieu symbolique aux airs de sanctuaire
Et avons mis les petits plats dans les grands
Pour nous retrouver proche de cet archipel des Glénan*

*L'ordre du jour de cette rencontre authentique
Peut paraître au premier abord très classique
Mais depuis une décennie de travaux studieux
Sont apparus de nouveaux sigles et termes mystérieux*

*DCSMM, ARP, ZPF, tableaux d'arborescence
Sujets qui revêtent de plus en plus d'importance
Pour conclure et avant de laisser le micro à l'ancien
Je vous souhaite un bon séminaire entre techniciens*

Christophe Aulert, responsable de la délégation de façade Manche - mer du Nord, poursuit:

*Merci Bertrand,
Le challenge est grand !...
Et je n'ai pas beaucoup de temps.
Les tables rondes Manche Atlantique ont 10 ans.
On est à la Forêt Fouesnant,
Cela va être intéressant.
On va écouter comme des grands
Et participer activement.
On va visiter les Glénan
Et déguster les produits régionaux à pleines dents
On est vraiment contents
Bonnes tables rondes à tous...*

“Nav&co” et “un oeil sous la mer”

cf. présentation [2025_TR_ATL_MMN_Un oeil sous la mer](#)

Marha: Bilan des actions et avancées pour les gestionnaires et les habitats benthiques

cf présentation [2025_TR_ATL_MMN_Bilan Marha](#)

Alain Pibot (OFB), Anna Capietto (PNR Armorique) et Anne Boulet (PNR Golfe du Morbihan)

Questions:

Pourriez-vous apporter des précisions concernant la stratégie de conversion des mouillages en mouillages de moindre impact ?

- Évaluation du nombre de mouillages présents sur des habitats sensibles (herbiers de zostères, bancs de maërl)
- Application des règles du DSF - 0 mouillage sur herbier de zostères en mouillage impactant
- Recherche de financement et accompagnement technique des communes et des associations de plaisanciers.

Embarquez pour découvrir le 12ème programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne!

cf présentation [2025_TR_ATL_MMN_12ème programme - Agence de l'eau Loire Bretagne](#)
Anahita Marzin, Hubert Catroux, AELB

DCSMM

cf présentation [2025_TR_ATL_MMN_Suivis AMP pour la DCSMM](#)
Sophie Beauvais, Benjamin Guichard, Aurélie Blanck, OFB

Questions :

Échanges autour de la place des suivis et des évaluations portés par les gestionnaires d'AMP qui ne sont pas assez pris en compte dans le cadre de la DCSMM, en particulier pour les habitats benthiques.

>> Au regard du cycle précédent, les suivis portés par les AMP sont davantage pris en compte (ex. réseau REEHAB, réseau EVAL'HABLOC, suivis des herbiers et du maërl par le PNMI, suivis CoHECo du PNM EGMP, etc.). Mais il reste une marge de progression. Les freins sont de deux ordres : technico-scientifiques (questions d'échelles, protocoles parfois différents, données non bancarisées dans des BD nationales, absence de méthode d'évaluation nationale standardisée, etc.) ou stratégico-politiques (à la côte les suivis sont majoritairement portés par la DCE/les Agences de l'Eau).

Avec la nouvelle organisation DCSMM, les Agences de l'Eau deviennent responsables des suivis/eval à la côte. Les décisions seront prises par l'équipe thématique nationale (ETN) D1/D6/D7 regroupant AE, OFB et DEB. Il est donc important que l'OFB soit présent dans ces réunions d'ETN afin que les suivis et les évaluations portés par l'OFB soient considérés.

Échanges autour de l'arrêté relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation (= arrêté BEE) qui ne cite que quelques indicateurs alors qu'il en existe plein d'autres.

>> l'arrêté BEE ne cible que les indicateurs qui ont servi à l'évaluation du BEE cycle 3, indicateurs considérés comme "opérationnels". Par exemple, tous les travaux d'évaluation basés sur un mixte d'indicateurs adossés à du dire d'experts ne figurent pas dans l'arrêté BEE.

Zapping des aires marines protégées

cf présentation [2025_TR_ATL_MMN_Zapping des AMP](#)

- Baie de Txingundi et Pays basque : analyses pressions, Guillaume Paquignon
- Parc du Marquenterre : tests de répulsifs à ultrasons, Antoine Meirland
- RNCFs du Golfe du Morbihan et ZSC golfe du Morbihan : Frayères de dorades, grises (*Spondylisoma cantharus*), Jérôme Cabelguen
- PNR du Golfe du Morbihan : Une approche par les paysages sous-marins, Anne Boulet
- ZSC "Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou" et ZPS "Havre de la Sienne" : Une nouvelle animation pour les havres de la côte Ouest du Cotentin , Laure Ducommun
- Baie de Morlaix : campagnes de sensibilisation et sentier sous-marin en réalité virtuelle, Gwladys Daudin
- PNM Iroise : Ecophoques 2024-2025, Cécile Gicquel
- Plateau du Four : Suivi champs de bloc, Juliette Reynaud
- Falaise du Bessin Occidental : suivi des oiseaux marins nicheurs, Jean-Marc Savigny

Mercredi 17

Echanges avec les services de l'Etat

- Analyses de risque-pêche
- Protection forte
- Planification maritime intégrée
- Mise en œuvre des annonces faites à l'UNOC
- Mise en œuvre du règlement « Restauration de la nature »

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_Infos ministère](#)
Ilinca Mathieu, Direction de l'eau et de la biodiversité

Analyses de risque-pêche

COPIL national annuel le 1er octobre. sera fait notamment un bilan des surfaces réellement protégées, car le lien va être fait avec le règlement restauration

ZPF zones de protection forte

Publication des deux instructions techniques (terre, mer) pour interpréter le décret de mise en oeuvre, préciser les modalités d'inscription, rôle des gestionnaires et service de l'Etat

Zonages ZPF sur data.gouv

Planification maritime intégrée

Finalisation des stratégies de façades maritimes

- Publication en octobre/novembre
- Articulation avec les annonces UNOC et ZPF

Mise en œuvre des annonces faites à l'UNOC

Voir le dossier de presse : les formulations sont assez générales mais il y a un projet de courrier en cours au cabinet pour indiquer comment les préfets doivent décliner les annonces au niveau local.

Annonces UNOC : en présence d'habitats sensibles, protection max recherchée

- Stratégie protection des fonds marins : pas de nouvelle stratégie nationale car déjà plusieurs stratégies nationales en cours, mais celle-ci va se décliner par les actions concrètes sur les habitats sensibles de ces autres programmes:
- dans sites N2000 via des mesures issues des ARP ambitieuses
- en AMP: protection complète des habitats prioritaires;
- Hors AMP : protection mise en œuvre par le règlement restauration.
- Fin des arts traînants dans les RNN et cœurs de PNM (concerne aussi la Corse). Il faudra passer en revu toutes les réglementations et dérogations dans la bande des 3 MN et y mettre fin pour 2026. Chaque PNM doit désigner une ZPF a minima qui sera "cœur du parc". il faudra des ARP ambitieuses.
- Anguille:
 - pêche professionnelle : plan de sortie de flotte pour fin 2026

- pêche loisir: moratoire pour la pêche de loisir en eau douce. annonce ambitieuse sur cette espèce.

Ces mesures ont été concertées avec le CNPMEM avant la conférence UNOC

Questions :

Dirm NAMO, Hélène DESOBEAU : Quelles sont les activités ciblées sur ZPF?

>> Toutes activités impactantes sur habitats prioritaires (dont pêche professionnelle).

DFM ATL, Hugues Casabonnet : Sur les sites où les mesures ont déjà été prises et qui ne vont pas assez loin, comment faire ?

>> Le niveau d'ambition recherché est fort car doit réduire les pressions sur habitats prioritaires (enjeux forts et moyens pour les ramener à faible), donc si les mesures actuelles ne sont pas suffisantes, il faudra les revoir. Mais cela ne concerne pas les habitats meubles.

DREAL Normandie, Laure Ducommun : et la civelle ?

>> Le travail est en cours aussi pour cette espèce.

DFM MMN, Christophe Aulert : Que faire sur les ZPF déjà désignées pour les habitats mais où les espèces ne sont pas prises en compte?

>> L'idée est de faire levier sur les ARP espèces via les ZPF. On peut labelliser un site même si ARP espèces n'est pas terminée, mais il faudra que les ARP espèces soient à la hauteur des ambitions ZPF sinon on retire le label ZPF.

Pour bien informer les acteurs et notamment la pêche professionnelle de ces deux temps de travail (ZPF puis éventuellement ARP Espèces), il est convenu que lorsque le préfet envoie les ZPF au préfet de région pour que celui-ci lance les négociations auprès des pêcheurs professionnels, il leur explique ce processus afin qu'ils aient une visibilité complète dès le départ.

DREAL NA, Sophie Kerloch : Sur les Annonces UNOC, il y a beaucoup d'objectifs 2026 sur les habitats prioritaires, ce qui va être difficilement tenable par les équipes. Sur les anguilles aussi beaucoup de secteurs sur la façade sont ciblés...

Mise en œuvre du règlement « Restauration de la nature »

Le Plan national doit être publié en août 2027, révision en 2032 puis 2042.

Révision décennale avec rapportage tous les 6 ans sur habitats prioritaires (on espère pouvoir utiliser directement le rapportage DHFF, pas encore très précis, discussion en cours avec UE).

Ce texte cible tous les écosystèmes mais il y a un angle mort sur les sols qui sont aussi un grand enjeu pour la sécurité alimentaire (= Protection des sols pour protéger les espèces).

Pour les habitats marins il y a 7 cibles (dont 6 "grand type d'habitat" (= GTH)):

- 1. Prairies sous-marines
- 2. Forêts de macro-algues

- 3. Agrégations de bivalves
- 4. Bancs de maërl
- 5. Biocénose d'éponge, de corail et coralligènes
- 6. Sources hydrothermales et de fluides froids
- 7. Sédiments meubles (< 1000m de profondeur)

Le texte ne s'appliquera pas sur les Outre-mer mais sera fait au cas par cas, selon les secteurs.

Pas de cible sur les habitats de sédiments meubles avant 2040 (objectif d'après négociation).

Pour 2030, objectif de restauration de 30% de la surface totale des habitats connus ; pour 2030 pas d'effort en plus de ce qui est prévu via ARP+ZPF mais on prépare 2040 car les objectifs sont beaucoup plus ambitieux (60% de la surface de chaque habitat) puis 90% en 2050 (basé sur DCSMM) .

Il y a un objectif de résorption des lacunes de connaissance, ceci pour obliger les Etats à ne pas se réfugier derrière le manque de connaissance. Les habitats non couverts seraient sinon considérés par défaut comme en état dégradé.

Pour la France on ne pourra pas acquérir les connaissances nécessaires d'ici 2030 donc on va passer par de l'extrapolation via les pressions.

Questions :

Comment faire le lien entre les suivis menés dans les AMP et le rapportage de ce plan ? On manque de visibilité sur l'état des suivis dans les AMP .

Analyses de risque-pêche

Questions:

Bretagne Vivante, Marine Leicher : les assos n'ont pas été consultées pour le moment .

>> DIRM NAMO, Christelle Guyon : il y a des réunions par secteur qui ont été faites pour présenter la démarche et faire remonter les connaissances des gestionnaires.

DFM MMN, Karine Dedieu: quand seront associés les pêcheurs aux ARP espèces? Attention aux calendriers de concertation entre ARP habitats et ARP espèces qui pourraient induire que les seules mesures prises sont celles liées aux ARP habitats (prises avant), alors que d'autres pourraient être ajoutées pour les ARP espèces.

>> Pour bien informer les acteurs et notamment la pêche professionnelle de ces deux temps de travail (ZPF puis éventuellement ARP Espèces), il est convenu que lorsque le préfet envoie les ZPF au préfet de région pour que celui-ci lance les négociations auprès des pêcheurs professionnels, il leur explique ce processus afin qu'ils aient une visibilité complète dès le départ.

De plus, les recrutements de volontaires dans le cadre du life EMM sont aussi l'occasion de commencer la concertation.

Syndicat Mixte Baie de Somme, Antoine Meirland : qui porte le dossier ZPF lorsqu'il y a plusieurs gestionnaires sur plusieurs AMP emboîtées ?

>> C'est à voir au cas par cas, mais tous doivent être associés ; soit c'est le plus motivé soit il y a construction avec un pilote.

DDTM 29, Myriam Guéguen: qu'est-ce qui est attendu des gestionnaires? Il me semble que le travail technique se fait avec les gestionnaires et que c'est aux services de l'Etat de faire remonter le dossier ZPF, est-ce toujours le cas?

>> DREAL Bretagne, Michel Ledard: en Bretagne, le travail est en cours sur les projets réglementaires (labelisation d'office) mais le cas par cas n'a pas encore débuté.

>> DREAL Pays de la Loire, Françoise Delaby: la place du gestionnaire sera plus forte dans la phase de travail au cas par cas.

DFM ATL, Morgane Remaud: parmi les activités ciblées dans la note technique ZPF il y a le dragage mais pas l'éolien, sur quelle base pourra être justifiée une ZPF dans un parc éolien? C'est oublié les impacts majeurs de l'éolien sur l'avifaune et même si la biodiversité peut paraître plus importante avec l'effet récif artificiel des fondations, le fonctionnement de l'écosystème est perturbé. De plus, au niveau planification des futurs AO dans les macrozones, la logique est justement d'éviter tous les projets ZPF inscrits dans le DSF.

>> DEB, Ilinca Mathieu: il y a 2 calendriers distincts. L'un pour la planification éolienne, qui est terminée, et celui des ZPF qui est en cours. La DEB est à l'instruction sur les ZPF et a conscience de l'attention particulière à porter aux récifs artificiels créés par les éoliennes. Mais les projets ZPF dans les parcs éoliens ne sont pas prioritaires, loin de là et seront étudiés avec beaucoup de vigilance.

??? : le clapage est exclu des ZPF. Cela concerne les zones réglementaires de clapage uniquement ou les zones de dérive des sédiments aussi ?

>> DEB, Ilinca Mathieu: les deux sont concernées.

DREAL Normandie, Laure Ducommun: les dossiers ZPF doivent être déposés avant fin novembre 2025, les acteurs doivent être prévenus avant ou il s'agit d'un travail en chambre uniquement?

>> Premar MMN. Le travail porte d'abord sur l'identification des sites, puis la concertation sera menée, sans tenir le gestionnaire pour responsable de l'aboutissement de la démarche.

Communauté de communes du Pays fouesnantais, Ewen Lyvinec: quel est l'intérêt pour un territoire de porter une démarche ZPF?

>> Premar MMN : ces sites bénéficieront de plus de contrôles et d'une réglementation accrue en faveur de l'environnement.

>> DEB, Ilinca Mathieu: effectivement, la question de la "carotte" pour les territoires se pose puisqu'il n'y a pas d'incitation financière... En effet, le contrôle sera renforcé. ZPF n'est qu'une labellisation mais elle récompense le cumul de mesures réglementaires suffisantes pour préserver un site. Cette labellisation peut aussi apporter une clarification au grand public avec un niveau standard de protection (plus clair que le millefeuille des AMP).

>> DFM ATL, Bertrand Augé: la labellisation permet de valoriser le travail local mené sur plusieurs années.

>> DREAL NA, Sophie Kerloc'h: et de porter son territoire en exemple.

Base de données AMP: quelles nouvelles fonctionnalités pour quels objectifs?

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_PORTAIL-AMP](#)
Amine Haddad, OFB

Questions:

DIRM NAMO, Christelle Guyon : les mesures réglementaires issues des ARP seront-elles ajoutées à la BD AMP? Il faut faire le lien avec le CACEM et prendre en compte que les DIRM saisissent déjà ces mesures ARP.

>> DFM MMN, Amine Haddad: la moisson se fait directement entre la BD AMP et le CACEM

DREAL NA, Sophie Kerloc'h: problématique des drones...

>> CACEM, Morgan Raffray: le travail est en cours

DFM MMN , Sophie Poncet : Sur Géoportail, la couche dédiée aux autorisations de survol en drone ne signale pas les zones interdites comme les APB par ex.

>> CACEM, Morgan Raffray : Le CACEM a fait remonter cette info;

>>DDTM Finistère : La sécurité civile ne prend pas en compte l'environnement

Plages vivantes, ALAMER

cf présentation : [2025-TR_ATL_MMN_PlagesVivantes_ALAMER](#)
Pauline POISSON, Isabelle LE VIOL

Questions:

Haut Léon Communauté, Nicolas Daviau: y-a-t-il des périodes plus intéressantes que d'autres pour mener ces suivis?

>> Toutes les périodes sont intéressantes, et tout dépend du temps que les gestionnaires peuvent y consacrer (une fois par mois, par trimestre, par semestre, etc...). Comme il est recommandé d'échantillonner les laisses de mer fraîchement échouées, l'été peut être un

peu moins propice car les algues et plantes marines échouées sont souvent bien desséchées et donc moins facilement identifiables. Si un gestionnaire souhaite mettre en place un suivi sur son territoire pour répondre à une ou des questions, il est important de prendre du temps avec le gestionnaire pour les mettre en place et définir le plan d'échantillonnage.

Lannion-Trégor Communauté, Maïwenn Le Borgne: des sites manquent-ils pour une meilleure couverture?

>> Bien sûr, certaines zones sont moins suivies que d'autres, et nous pouvons fournir une cartographie des sites échantillonnés sur simple demande pour porter à la connaissance de toutes et tous la localisation des sites. Dans un premier temps, l'enjeu a consisté à échantillonner un grand nombre de sites au moins une fois sur l'ensemble du littoral pour mieux connaître la diversité et les facteurs qui peuvent l'influencer. Aujourd'hui, l'enjeu est plutôt de suivre certains sites de façon régulière et sur le long terme. Plus il y a de données, mieux c'est.

OFB, Colas Boudet : ces suivis peuvent-ils constituer un proxy pour estimer la biomasse pour le piégeage de carbone?

>> L'étude s'intéresse davantage à la biodiversité qu'au volume. La question du CO2 n'est pas encore explorée. Les données satellites sont peut-être suffisantes pour ça.

OFB, Sophie Beauvais: est-ce que des études sont menées après les tempêtes pour étudier l'hydrodynamisme ? Pour voir si les algues viennent de loin ?

>> Non, cela n'est pas encore regardé et mériterait plus d'études, notamment temporelles.

Mémento Terre-mer

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_Memento-terre-mer](#)

Laure Dupéchaud, OFB

Tableaux d'arborescence et tableaux de bord:

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_Tableaux de bord](#)

Aurore Maureaud, Delphine Eloi, OFB

Questions:

Haut Léon Communauté, Nicolas Daviau : les suivis nécessitent un budget dédié, est-il prévu dans le Life?

>> Christophe Aulert: C'est aussi l'avantage d'avoir des suivis protocolés/cohérents à l'échelle façade pour pouvoir bénéficier du budget DCSMM.

>> Antoine Chabrolle: intérêt d'animer et de valoriser les données à l'échelle supra à travers des réseaux.

Blue4all

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_BLUE4ALL](#)

Maëlla Sicard

CACEM

cf présentation : [2025_TR_ATL_MMN_CACEM_PSCEM_DDTM29](#)

Morgan Raffray

Questions:

PNR Golfe du Morbihan, Anne Boulet : jusqu'où va le CACEM sur le DPM?

>> Le CACEM ne va pas sur les secteurs cadastrés.

OFB, Benjamin Guichard: le CACEM fait-il partie du GT mammifères marins?

>> Non, il s'agit plutôt de PELAGIS.

DIRM NAMO, Christelle Guyon : le nouveau plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin (PCSEM) va sortir, il est plus opérationnel. Une articulation CACEM-CNSP est-elle prévue, notamment sur les mesures issues des ARP?

>> Le CNSP va beaucoup sur les navires et peu sur les espaces. L'arbitrage DEB/DGAMPA est en cours pour le rapportage des mesures ARP. Il y a aussi une question sur le rapportage des captures de pêche de loisirs.

DFM MMN, Guillaume Fauveau: avez-vous besoin du visa environnemental dans le PV pour travailler?

>> oui c'est essentiel, sinon, le CACEM ne peut pas y aller

>> Prémar MMN: le visa n'est pas obligatoire pour faire des poursuites

>> DIRM NAMO: les mesures ARP prises par le CRPMEM sont prises par le préfet de région avec un visa code de l'environnement

Lannion-Trégor Communauté, Maïwenn Le Borgne : en tant que gestionnaire, comment je fais?

- je m'adresse au CACEM pour savoir quelle réglementation est déjà identifiée sur mon territoire?

>> oui

- est-ce que vous vérifiez les arrêtés municipaux?

>> pas sûr que LEGICEM soit exhaustif. Il faut appeler le service juridique du CACEM pour le savoir

- qui anime au niveau départemental pour former?

>> il y a un manque de moyens en département... la DIRM est en charge et le CACEM le fait aussi

>> DIRM NAMO: c'est intégré dans la formation commissionnement évaluation d'incidences

- on peut avoir accès aux fiches de synthèses par AMP ?

>> CACEM : il faut me contacter, je peux aussi fournir les informations par tableau

DREAL Pays de la Loire, Françoise Delaby: quel rôle des sémaphores? beaucoup s'impliquent? Peut-on compter sur eux lorsque l'on crée de la réglementation?

>> CACEM : Les sémaphores sont les meilleurs amis du CACEM ! Ils sont très motivés pour travailler davantage sur le milieu marin.

>> Premar MMN: il y a aussi une volonté de la marine nationale pour travailler sur le milieu marin.